



## IDENTIFICATION ET PÉRIODES

## 1 Bloc d'identification

Nom : votre nom  
 Numéro : votre matricule Paie (6 caractères)  
 Emploi : titre de l'emploi  
 Organisation : VILLE DE MONTRÉAL  
 Emplacement : code réservé à l'administration

## 2 Périodes

Date d'émission : date de paiement  
 Numéro d'avis : code réservé à l'administration  
 Période début : période de paie débutant le  
 Période fin : période de paie finissant le

## SOMMAIRE DE LA PAIE ET EXEMPTIONS

## 3 Sommaire de la paie brute, des retenues et de la paie nette

Courant : montant versé pour la période (le même montant apparaît au bloc 9)  
 Cumulatif : montant versé depuis le début de l'année financière

## 4 Exemptions d'impôt

Fédérale : selon la Déclaration des crédits d'impôt personnels (TD1)  
 Provinciale : selon la Déclaration pour la retenue d'impôt (TP1015.3)

## DÉTAILS DES GAINS ET DES RETENUES

## 5 Gains

## Gains pour la période

Note : Un ajustement dans les gains pourrait être causé par une modification d'un congé ou un ajustement salarial.

Gains	Fonct	Heures	Taux	Courant	Cumulatif
SALAIRE RÉGULIER	041	76.00	45.3157	3443.99	24107.93
SALAIRE RÉGULIER	041		44.4270		10129.35

## Cumulatif annuel de tous les gains pour toutes les fonctions

PRIME DISPO AU	041				1418.80
RETRO SANS C/R*	041				3964.00
AJUST SALAIRE C/R*	041				178.49

\* C/R : Caisse de retraite

Pour plus de détails, communiquez avec le responsable de paie ou le technicien en ressources humaines de votre unité.

## 6 Retenues

Liste des retenues sur la présente paie et le cumulatif depuis le début de l'année financière.

## RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS : BANQUES ET AVANTAGES IMPOSABLES

## 7 Solde des banques

Solde des banques à la date indiquée : maladie, congés mobiles, annuels (vacances), fériés, temps compensé courant (a comp.), banque report vacances (BGT/BRV), etc.

Pour plus de détails, consultez les [conditions et avantages des cadres](#).

## 8 Avantages imposables

La portion défrayée par l'employeur pour l'assurance-maladie et/ou l'assurance-vie.

## PAIE NETTE

## 9 Montant versé pour la période